



Pas de répression pour Hélène !

Recours contre la décision de « mutation dans l'intérêt du service »

Communiqué du 8 mars 2023.

Notre collègue et camarade Hélène Careil, professeure des écoles à l'école Marie Curie de Bobigny, militante pédagogique à l'ICEM-pédagogie Freinet et militante syndicale à SUD éducation, a reçu le 4 février 2021 de la part du directeur académique de Seine-Saint-Denis "la notification de mutation dans l'intérêt du service".

Cette décision aussi soudaine que brutale est une sanction. Les choix pédagogiques et l'activité syndicale d'Hélène ont clairement provoqué cette répression même si le rectorat s'en défend – mal.

Dans son mémoire, le Recteur – qui n'hésite pas à parler de « méthode dite 'Freinet' » comme pour souligner son mépris profond – écrit ostensiblement que son objectif a été « la mise en œuvre d'un accompagnement d'école afin de rétablir un cadre d'apprentissage adapté. » Tout cela contre le choix de la plupart des enseignant·es et de l'ancienne directrice de l'école. Le principe de « liberté pédagogique » ? Le recteur ne connaît pas.

Pire. Au terme d'un réquisitoire fallacieux qui dépeint sans aucun fondement un climat scolaire vaguement caractérisé par les mots « troubles » ou « événements », le rectorat n'hésite pas à accuser Hélène d'être « l'instigatrice » de « dysfonctionnements constatés ». Les mots suggèrent, les mots dicréditent, les mots accusent mais ils ne disent rien de tangible.

Cette manière de procéder, à savoir rendre les syndicalistes responsables des dysfonctionnements sur le lieu de travail, alors qu'il·elles ne font que dénoncer la dégradation des conditions de travail et le manque de moyens, a été le mode opératoire de l'administration dans plusieurs autres affaires de répression : au collège République de Bobigny, au lycée Jolliot-Curie de Nanterre (pour l'affaire Kai Terada), à l'école Pasteur de Saint-Denis.

Demain, jeudi 9 mars 2023, après deux ans de procédure dont la seule victime est Hélène, nous nous rassemblons au Tribunal de Montreuil à 11h30 pour la soutenir dans son recours contre cette sanction.

Tou·tes au rassemblement de soutien pour Hélène !

**Jeudi 9 mars à 11h30
devant le tribunal administratif de Montreuil
7, rue Catherine Puig (niveau 206 rue de Paris)
93 558 Montreuil Cedex**